

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2018

INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 1230)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les mots : « accompagnants des élèves en situation de handicap », sont remplacés »

les mots :

« le mot : « accompagnants » est remplacé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état, l'absence de qualification du handicap des élèves que les « aidants » sont censés appuyer prête à confusion. Sans mention du caractère handicapé des élèves, les aidants missionnés pourront appuyer d'autre élève que les handicapés. Ce n'est pas l'objet de la proposition de loi, qui s'adresse à ces élèves fragiles.